|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017 Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2.7** | **Document C17/96-F** |
| **1er mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général | |
| CONTRIBUTION DE LA RéPUBLIQUE FéDéRATIVE DU BRéSIL | |
| mise en place d’auditions interactives pour les candidats aux postes de fonctionnaires élus | |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par la **République fédérative du Brésil**.

Houlin ZHAO  
 Secrétaire général

Brésil (République fédérative du)

mise en place d’auditions interactives pour les candidats  
aux postes de fonctionnaires élus

Introduction et lignes directrices

A la PP-14, le Brésil a présenté un projet de Résolution (B/75/1) sur les *Procédures régissant l'élection du Secrétaire général, du Vice-Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux*. Ce projet a été examiné par un groupe de rédaction de la Commission 5, qui a décidé de charger le Conseil de l’UIT d’étudier cette question et de recommander des options pour améliorer le processus d’élection des fonctionnaires élus de l’Union. Le projet de nouvelle Résolution élaboré par le groupe de rédaction de la COM 5 figure dans le [Document DT/66](https://www.itu.int/md/S14-PP-141020-TD-0066/en) de la PP-14.

Le Brésil est au fait de la contribution présentée par la Bulgarie, la République tchèque, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l’Espagne et la Suisse à cette session de 2017 du Conseil (Document [C17/76](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0076/en)). Le pays souscrit sans réserve aux principes énoncés dans cette contribution, mais propose en outre les lignes directrices suivantes:

• Les réunions interactives devraient se tenir la veille de l'ouverture de la session ordinaire du Conseil qui se déroule la même année que la Conférence de plénipotentiaires de l’UIT, soit, dans ce cas, **le 17 avril 2018**. Cela permettra aux Etats Membres d’avoir plus de temps pour évaluer chaque candidature et décider pour qui voter.

• Chaque candidat devrait avoir un créneau pour l’exposé de sa candidature, dont la durée serait égale à celle de la séance de questions et réponses avec les Etats Membres présents lors de la réunion (par exemple: 15 minutes ou 30 minutes pour chaque exercice).

• La presse pourrait avoir l’autorisation de prendre part à la réunion en tant qu'observateur et d'interagir avec les candidats de manière informelle.

• Le Président du Conseil devrait agir en qualité de modérateur lors de la réunion interactive et soumettre les questions posées à distance grâce à la diffusion sur le web.

• Les réunions interactives devraient être accessibles au grand public et transmises en direct sur le site web de l’UIT, sans qu’il soit nécessaire d’avoir un compte TIES.

• L’UIT devrait mettre à jour dès que possible le site web consacré aux élections qui se tiendront à la PP-18, afin de permettre à chaque candidat de mettre en ligne les supports de communication pour sa campagne (vidéos, brochures, etc.) et au grand public d’y accéder. Chaque candidat pourrait avoir un forum en ligne, dont il serait le modérateur et qui serait consacré à des questions-réponses avec le grand public.

Proposition

Compte tenu des incidences que cette initiative pourrait avoir sur le Statut du personnel et sur le budget de l'Union, le Brésil propose:

• qu’à sa session de 2017, le Conseil étudie la possibilité d’organiser la première réunion interactive pour les candidats aux postes de fonctionnaires élus de l’UIT le 17 avril 2018, soit la veille de l'ouverture de la session de 2018 du Conseil, et qu’il prenne une décision à cet égard;

• qu’à sa session de 2017, le Conseil débatte des incidences sur le Statut du personnel liées au fait de permettre aux fonctionnaires de l'UIT candidats d’annoncer leur candidature aux postes de fonctionnaires élus et/ou de participer aux auditions sans prendre de congé obligatoire;

• qu’à sa session de 2017, le Conseil débatte des incidences financières de la mise en place des auditions et décide qui doit supporter les coûts liés à la conduite de ces auditions;

• qu’à sa session de 2017, le Conseil étudie la possibilité d’approuver une résolution ou une décision sur la question, en tenant compte du projet de nouvelle Résolution qui figure dans le [Document DT/66 de la PP-14](https://www.itu.int/md/S14-PP-141020-TD-0066/en).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_